



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

Extrait de la circulaire de rentrée 2019 pour une Ecole inclusive : « En France, l'article L. 111.1 du Code de l'éducation précise que le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants et qu'il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. »

Ce poste s'inscrit dans la Stratégie nationale autisme et neuro-développement 2018-2022. Il vise à garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes présentant des Troubles du Spectre Autistique.

Séverine GORGEON
Enseignante Ressource Autisme

DSDEN de Saône-et-Loire
Cité administrative
24, Bd Henri Dunant – BP 72512
71025 MÂCON CEDEX

 03.85.22.55.18.

 ensressource.autisme71@ac-dijon.fr

<https://ien71-ash.cir.ac-dijon.fr/>

Enseignante Ressource Autisme de Saône et Loire



Adaptation et Scolarisation
des élèves en situation de Handicap

Interpeller l'Enseignante ressource :

L'enseignant de la classe ou le professeur principal complète la demande d'intervention (qui se trouve sur le **site ASH71**) dans l'onglet « **enseignante ressource autisme** ».



Transmettre la demande à l'enseignante ressource autisme à l'adresse suivante :

Enressource.autisme71@ac-dijon.fr

ET mettre en copie l'IEN de circonscription, l'enseignant référent ainsi que le directeur d'école et/ou chef d'établissement.

L'Enseignante Ressource

Autisme

Qui est-ce ?

C'est une enseignante spécialisée qui a des connaissances approfondies sur l'autisme.

Elle est **rattachée à la circonscription ASH** et sous la responsabilité de l'IEN ASH.

Elle intervient auprès d'élèves diagnostiqués avec **Troubles du Spectre Autistique**, de la **maternelle au lycée**.

Ses missions

Ses missions s'organisent sur l'ensemble du territoire.

1) **Accompagner les enseignants non spécialisés qui accueillent un élève avec TSA** dans leur classe :

- ✓ Séance(s) d'observation en classe
- ✓ Analyses des besoins de l'élève
- ✓ Mise en place d'outils et d'aménagements spécifiques en partenariat avec l'enseignant de la classe

2) **Informé sur le handicap et proposer des ressources**

3) **Aider à faire le lien avec les partenaires si nécessaire** (participer aux ESS...)

4) **Participer aux formations** liées à l'autisme en lien avec les CPC ASH.

Protocole :

Une fois la demande d'intervention reçue, **l'enseignante contacte l'établissement pour définir une date de première observation** en classe.

Une ou plusieurs séances d'observation sont organisées en fonction de la situation.

Suite à cela, un **bilan écrit** sera envoyé à l'enseignant.

L'enseignante ressource autisme n'a pas pour but de suivre les enseignants tout au long de l'année. Elle **intervient d'une manière ponctuelle pour aider l'enseignant lorsque celui-ci la sollicite**, mais reste disponible si besoin.

Année Scolaire 2020-2021

